



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2022 BUDGET ET PTI 2023

Cet avis public est donné conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec.

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Une **séance extraordinaire du conseil municipal aura lieu le 19 décembre 2022 à 18 h 30**, à la salle communautaire Athanase-David, au 2490, rue de l'Église.
2. Les délibérations ainsi que la période de questions lors de cette séance porteront uniquement sur les sujets suivants :
 - L'adoption du budget 2023 ;
 - L'adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années financières 2023-2024-2025.
3. Il sera possible de consulter l'ordre du jour. Au plus tard le jour de la séance, et une présentation détaillée du budget et du programme triennal, au plus tard suivant leur adoption, sur le site web de la Municipalité à l'adresse www.valdavid.com.
4. Une **période spéciale de questions** portant uniquement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations aura lieu à la fin de la séance extraordinaire du **21 décembre 2022 à 18h00**. Cette séance extraordinaire aura également lieu à la salle communautaire Athanase-David, au 2490, rue de l'Église.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 9 décembre 2022

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint